



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet délégué de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

Secrétariat général

Service de la réglementation et des affaires générales

**ARRÊTÉ n° 2014-117/PREF/SG/SRAG
AUTORISANT UNE MANIFESTATION SPORTIVE
à SAINT-BARTHELEMY le dimanche 23 novembre 2014**

Le préfet délégué auprès de la représentante de l'état dans
les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2215-1 ;
- VU le Code du Sport, notamment ses articles R 331-6 à R 331-17 ;
- VU le Code de la Route, et notamment ses articles R 411-29 et R 411-32 ;
- VU le décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;
- VU l'arrêté du 3 mai 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;
- VU l'instruction ministérielle n° 00-066JS en date du 7 avril 2000 portant obligation de présentation d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2014-048 du 20 août 2014 portant modification de l'arrêté du 14 février 2013 modifié accordant délégation de signature à Monsieur Philippe CHOPIN, préfet délégué auprès de la représentante de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- VU la demande en date du 23 septembre 2014 formulée par Monsieur Jean-Marc OUTIL, président de l'association SAINT- BARTH TRIATHLON ;
- VU la police d'assurance conforme aux dispositions de la réglementation en vigueur souscrite par l'organisateur ;
- VU l'avis favorable de la Gendarmerie Nationale en date du 11 septembre 2014;
- VU l'avis favorable de la Collectivité de Saint-Barthélemy en date du 11 septembre 2014;
- VU l'avis favorable du SDIS en date du 11 septembre 2014 ;
- VU l'avis favorable de la DJSCS en date du 20 octobre 2014 ;
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la préfecture de Saint Barthélemy et de Saint Martin,

ARRÊTE

Article 1er : Monsieur Jean-Marc OUTIL, président de l'association SAINT- BARTH TRIATHLON , est autorisé à organiser un triathlon, le dimanche 23 novembre 2014, dont le détail des parcours est annexé au présent arrêté.

Article 2 : L'organisation et les moyens de sécurité seront à la charge de l'organisateur et comporteront les éléments suivants :

- Service d'ordre assuré par l'organisateur à chaque intersection et points dangereux du circuit conformément aux dispositions de l'arrêté du 26 août 1992 ;
- Signaleurs positionnés en nombre suffisant aux points sensibles et carrefours dangereux de l'itinéraire ; la liste est jointe au présent arrêté
- Présence d'une ambulance et de deux secouristes

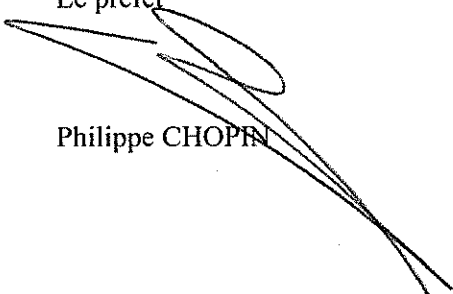
Article 3 : L'organisateur responsable devra se conformer aux prescriptions du décret n° 55-1366 du 18 octobre 1955 modifié ainsi que des textes pris pour son application.

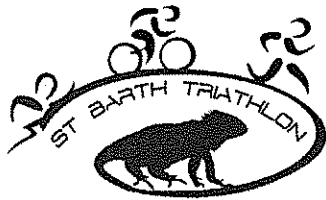
Article 4 : Le Secrétaire Général de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, le Président du conseil territorial de Saint-Barthélemy, le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie des Iles du Nord, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Saint-Martin, le 21 octobre 2014

Le préfet

Philippe CHOPIN





TRIATHLON DE SAINT BARTHELEMY

Parcours de la NATATION - 750m

Départ de la **plage de St Jean** 6H30 arrivée sur la plage de **St Jean** au niveau de la **barrière de l'aéroport**.

Parcours Vélo - 20 km (1 grand tour de 10Kms jusqu'à Saline +3 tours de 3Kms à St Jean) route sécurisée pour l'occasion de 6H30 à 8H00

Départ du parking de la **plage de St Jean** direction le rond point de la Villa Créole,

Puis direction le carrefour de **Lorient** et tourner à droite à Minimart ,

Carrefour **Gd Fond, Lorient/Saline**, prendre à droite direction **Saline**,

Carrefour **Lorient/St Jean/Saline**, direction **Saline**

Faire demi-tour sur le parking de Saline et retour sur **St Jean**,

Direction **Lorient** pour aller sur **St Jean**,

Rond point de la **VILLA CRÉOLE**,

Rouler sur la route de **St Jean**, rentrer, tourner et sortir de **Marché U**,

Direction rond Point de la **Villa Créole** (3 tours sur St Jean),

Puis arriver au **Parking de la plage de St Jean**.

Parcours Course à Pied - 5km (2 boucles)

Départ du **Parking de la plage de St Jean**,

Direction la piscine territoriale en empruntant le pont de l'Eden Rock puis la route le long de l'**étang de St Jean**

Direction le **stade Territorial** puis le **rond point des Pompiers**

Contourner les bâtiments des Galeries du Commerce en passant derrière la BFC direction la station-service

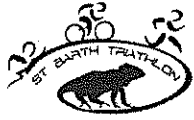
Prendre la route de St jean

Direction le Rond point de la villa Créole

Faire demi tour au Rond Point

Direction le **parking de la plage de St Jean** et repartir pour une 2^{ème} boucle

Arrivée **Parking de la plage de St Jean**



TRIATHLON DE SAINT BARTHELEMY

POSITIONNEMENT DES PERSONNES CONTITUANT LE DISPOSITIF DE SÉCURITÉ DU TRIATHLON DE SAINT-BARTHELEMY Le Dimanche 23 Novembre 2014

SÉCURITÉ SUR L'EAU

NATATION 750m 6H30 du Matin

Départ de la plage de Saint-jean Aéroport et arrivée sur la plage de L'hôtel EDEN ROCK.

2 Maîtres Nageurs Sauveteurs :

OUTIL Jean-Marc B.E.E.S.A.N N° 971.89.0046 TEL 0690 719 115

RIBERA Olivier B.E.E.S.A.N N°031.96.0136 Tel 0690 642 500

1 Bateau : PRAYAS Jean-Christophe permis Marine Marchande N°456790

1 scooter de mer :

2 Kayaks :

SÉCURITÉ DE LA ROUTE PARCOURS VÉLO 20 KM

Départ et Arrivée hôtel Eden Rock

(1) Pont de ST Jean (Eden Rock) **1 ASVP** et 2 Signaleur Mr MIYET ALAIN 0690 630 330

- Mr MIYET FABRICE 0690 649 531

(2) Rond Point de la Villa Créole **1 Policier Territorial** + 2 signaleurs

- Mme PENCHE Anne-Marie 0690 576 868

- Mr BELTRAND Jean-Louis 0690 629 933

(3) Carrefour Lorient Minimart **1 Policier Territorial** +1 signaleur

- 1 Signaleur Mme GARRET LAURENCE 0690 419 644

(4) Carrefour Gd Fond/Lorient/Saline **1 ASVP** + 2 Signaleurs

- Mme HOUDAYER Alexandra 0690 416 252

- Mme MASSEGLIA SABINE 0690 492 256

Liste des signaleurs pour le Triathlon Sprint de St Barth le 23 Novembre 2014

Maitres Nageurs

| | | |
|---------|-----------|------------|
| OUTIL | Jean Marc | 26/05/1969 |
| RIBEIRA | Olivier | 24/10/1970 |

Signaleurs

| | | | |
|------------|-----------|------------|--------------|
| BEAUFILS | Sophie | 24/07/1970 | 891042310729 |
| REYNAL | Sandrine | 12/07/1971 | 890219200092 |
| MASSEGLIA | Sabine | 23/09/1965 | 830806110522 |
| HARRIS | Pierre | 21/02/1969 | 860413310456 |
| CLEQUIN | Caroline | 24/08/1966 | 850133210214 |
| CHAILLEUX | Marylin | 02/04/1973 | 910244400042 |
| ROSSONI | Valérie | 01/01/1969 | 860964300720 |
| GRANDJEAN | Nathalie | 31/05/1963 | 821124310262 |
| LE BOURDON | Hoelenn | 01/08/1982 | 971056300412 |
| CHASSAIGNE | Fabienne | 19/10/1973 | 910724310486 |
| GUMBS | Jocelyn | 28/12/1961 | 790196300003 |
| OUTIL | Jean Marc | 26/05/1969 | 890396200377 |
| HARRIS | Isabelle | 23/12/1974 | |